

LE PETIT COMTOIS

JOURNAL REPUBLICAIN DEMOCRATIQUE QUOTIDIEN

Table with subscription rates: ABONNEMENTS 1 an, 6 mois, 3 mois, 15 jours.

REDACTION ET ADMINISTRATION BESANCON - 20, Rue Gambetta, 20 - BESANCON

INSERTIONS Annonce commerciale, Annonce judiciaire, Annonce légale.

LA GUERRE EUROPEENNE

(Dépêches de l'Agence Havas et de nos Correspondants particuliers)

Dans la région de Verdun, entre Douaumont et Vaux, les Allemands déclanchent une très violente attaque, qui est repoussée complètement.

Sur le front Italien, l'activité de l'artillerie est intense au nord-ouest de Gorizia. Des avions autrichiens survolent Ancône; trois d'entre eux sont abattus.

Sur le front russe, des contre-attaques allemandes sont repoussées. Au Caucase, les Russes progressent dans la région du Tchorsch.

Au Jour le Jour

Dans la région de Verdun, les derniers combats nous sont nettement favorables à l'est de la Meuse, où nous avons rejeté l'ennemi jusqu'à la lisière du bois de la Caillette et au nord de l'étang de Vaux.

De l'autre côté de la Meuse, sur le front Haucourt-Béthincourt, nous avons évacué nos positions de la rive nord du ruisseau de Fougères pour les reporter sur la rive sud.

Le ruisseau est profondément encastré entre deux rives de pei te mégale; la rive nord est abrupte, la rive sud est en dénivelé plus douce.

En Russie, l'ennemi ne s'est pas efforcé de nous lancer une forte attaque sur les points ébroués. Nos batteries, depuis leurs nouvelles positions, le canonèrent, et sans avoir combattu, il subit de lourdes pertes.

Sur le front Italien, la lutte a toujours le même caractère. Nos alliés se maintiennent non seulement sur les positions récemment conquises, mais, en plusieurs points, ils les élargissent.

Au nord-ouest de Gorizia, le duel d'artillerie est toujours intense. Un raid d'hydravions autrichiens sur Ancône a eu des résultats désastreux pour l'ennemi.

En Russie, l'ennemi ne s'est pas efforcé de nous lancer une forte attaque sur les points ébroués. Nos batteries, depuis leurs nouvelles positions, le canonèrent, et sans avoir combattu, il subit de lourdes pertes.

En Alsace, nos batteries ont pris sous leur feu des convois de ravitaillement, sur la route de Thann à Mulhouse.

En Argentine, nous avons canoné les organisations allemandes, notamment dans la région Montfaucon-Malancourt.

A l'ouest de la Meuse, la nuit a été relativement calme, les Allemands n'ont fait aucune tentative sur le front Douaumont-Vaux.

A l'est de la Meuse, une forte reconnaissance ennemie a été dispersée par notre fusillade.

LES DERNIERS COMBATS AUTOUR DE VERDUN

La tentative de kronprinz pour s'emparer de la vieille citadelle de Verdun commença il y a plus de six semaines, et bien que pratiquement il en soit toujours aussi loin, il refuse d'abandonner sa coûteuse entreprise.

Dimanche soir, les Allemands subirent de lourdes pertes en tombant dans un piège habilement préparé par les Français entre Haucourt et Béthincourt sur le front de Verdun.

Par la Meuse, les Français rejetèrent les Allemands de la lisière nord du bois de la Caillette, et par un effort final, reprirent possession de la partie ouest du village ruiné de Vaux, qu'ils avaient dû évacuer il y a quelques jours.

Après une période de calme relatif, la bataille de Verdun semble être maintenant entrée dans une phase nouvelle, la quatrième depuis qu'elle commença le 21 février. Durant les dix derniers jours, les Allemands ont amené de nouvelles troupes et de l'artillerie de plus gros calibre encore que celle employée jusqu'ici contre la forteresse.

A l'est de la Meuse, les Allemands, comme le dit le communiqué de dimanche, partant du village de Vaux, s'emparèrent du bois de la Caillette, au sud du fort de Douaumont. Mais une contre-attaque énergique les chassa graduellement du bois, jusqu'à ce que la lisière nord restât seule en leur possession.

Le combat de dimanche prit place sur une ligne de 30 kilomètres, les Allemands attaquant en vagues successives. Au matin, l'artillerie donna seule, les Allemands lançant un feu violent contre les deux flancs français.

Une première colonne d'attaque fut forcée de reculer, par suite du rideau de feu montant que les batteries françaises n'avaient pas beaucoup souffert du bombardement de la matinée.

Un deuxième raid sur le village de Vaux fut lancé sur les côtés est et nord du bois de la Caillette. Une troisième colonne suivit la route défoncée qui conduisit du village de Vaux au fort de Douaumont; tandis qu'une quatrième colonne avançait sur la gauche de cette route.

Ces deux dernières colonnes débouchèrent sur le côté sud du bois de la Caillette. Mais dès l'instant qu'ils furent découverts, ils subirent un feu violent qui leur infligea de grosses pertes. Mais les Allemands surent faire le meilleur usage possible des facilités que leur offrait le terrain, et finalement gagnèrent le couvert du bois. Ils furent continuellement renforcés et graduellement les Français se retirèrent devant leurs masses toujours croissantes, avant d'éviter le risque d'être encerclés.

Quand à la fin les Allemands crurent que le bois était à eux, les Français déclinèrent une vigoureuse contre-attaque, et pied à pied, chassèrent l'ennemi de tout le bois, sauf de la section nord.

En dépit de leurs pertes formidables, nos ennemis, à la fin de la journée, pouvaient à peine se vanter d'avoir gagné 500 mètres de terrain; et d'après le communiqué, lundi soir, ils en ont déjà reperdu une bonne partie. Au train dont vont les choses, ainsi que le faisait remarquer un spirituel général français, il faudra aux Allemands une année et leur coûtera un million d'hommes avant qu'ils arrivent à s'emparer de Verdun.

FRONT AUSTRO-ITALIEN Des Hydravions ennemis survolent Ancône

ROME, 4 avril. (Officiel). — Aujourd'hui, vers 15 heures et demie, des hydravions ennemis ont fait leur apparition sur Ancône, appuyés par deux torpilleurs qui se tinrent toujours très au large.

Attaqués par les batteries aériennes d'un train armé et par quatre de nos avions, les hydravions s'éloignèrent, mais trois furent abattus.

L'un d'eux, le L-57 tomba à la mer et fut capturé; un second tomba également à la mer et brâta; le troisième coula pendant qu'on le ramenait au port.

Communiqué officiel italien LES ITALIENS REPOUSSENT DES ATTAQUES AUTRICHIENNES

ROME, 4 avril. — Tout le long du front, depuis la vallée de Legarina jusqu'à la vallée de la Sugana, dans les journées du 1er et du 2 avril, le feu de l'artillerie ennemie a continué avec une vigueur croissante; nous l'avons contre-battu énergiquement avec notre artillerie.

Nos observateurs ont signalé des mouvements importants de troupes et de chariots, que notre artillerie a frappés efficacement. Des avions ennemis ont tenté de fréquents reconnaissances sur nos lignes; ils ont été tenus à de grandes hauteurs par le feu de nos pièces anti-aériennes et mis en fuite par nos escadrilles de chasse.

Dans la vallée de Cisono, nos avant-postes ont attaqué et repoussé un détachement autrichien dans les environs de Malga-Sopra-Ronz.

Dans la vallée de San-Pellegrino (Avio), dans la nuit du 3 au 4 avril, nous avons repoussé une attaque ennemie contre nos positions de Costarella.

Dans la zone de Cristallo (Haute-Rienz), l'artillerie ennemie a ouvert un feu violent contre nos nouvelles positions sur le Ranchiolo. Elle a été contre-battue et réduite au silence.

Notre infanterie a élargi sa conquête récente, en occupant le sommet de la cote 1979 dominant la vallée de Cristallo.

Pendant toute la journée, dans le Haut-But et le long du front de l'Isorno, activité intense des deux artilleries, plus violente sur les hauteurs, au nord-ouest de Gorizia.

Dans la nuit du 3 au 4 avril, un de nos détachements, malgré de forts courants aériens, est parvenu à se porter sur une bifurcation du chemin de fer d'Opicina, au nord de Trieste, sur laquelle il a lancé 800 kilos de puissantes explosifs; bien qu'il ait été l'objet de tirs de nombreuses batteries ennemies, l'aéro-navigateur est rentré heureusement dans nos lignes.

Dans la matinée, six avions ont fait une hardie incursion sur Adelsberg, importante gare de chemin de fer et siège de hauts commandements autrichiens; 40 grenades-mines y ont été lancées et ont provoqué de grands incendies.

Nos avions ont attaqué, par des avions torpilleurs, un convoi ennemi transportant l'arsenal et sont rentrés indemnes.

ACTIVITE DE L'ARTILLERIE A VEIS GORIZIA

ROME, 4 avril (commandement suprême). — Tout le long du front, on signale l'activité de l'artillerie des deux côtés; plus intense dans la zone entre les vallées de Laguna, Sugana et les hauteurs du nord-ouest de Gorizia.

Dans la nuit du 3 au 4 avril, nous avons repoussé de petites attaques contre nos positions sur Manchoffa (Monte Cristallo) et sur Meril (Monte Nero).

Des avions ennemis ont essayé avec insuccès de raids sur notre territoire. Ils ont été repoussés par le feu de l'artillerie et des contre-attaques de nos avions.

FRONT RUSSO-TURCO Communiqué officiel Russe AU CAUCASE

PETROGRAD, 4 avril. — Sur le front du littoral, nous avons fait prisonniers plus de cent assarins.

Au cours d'une offensive, nous avons passé dans le bassin du Tchorsch supérieur et nous avons saisi des massifs montagneux puissamment fortifiés, à plus de 10.000 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Nous avons fait prisonnière une compagnie turque.

Au cours de la poursuite de l'ennemi, dans la région du couvent de Sourbkarapet, nous avons saisi un camp de tentes-abris turec et des réserves d'armes.

Au sud-est de Moush, dans la région du village de Malibonah, nous démentons et dispersés plusieurs détachements de cavaliers tures, (Havas.)

DANS LES BALKANS Les Vénéziolistes organisent des Conférences politiques

ATHENES, 4 avril. — Les Vénéziolistes s'efforcent de défendre leur parti contre les attaques au Parlement.

La publication du discours en faveur du parti allié vient de donner un regain de confiance aux Vénéziolistes qui ont décidé de donner une série de conférences politiques sur le développement des vues du parti sur la politique nationale.

La première aura lieu dimanche. (Havas.)

DES MINES DEVANT CORFOU LONDRES, 4 avril. — Suivant une information digne de foi, les sous-marins autrichiens ont été de force de se retirer devant Corfou. Les navires de guerre sont occupés à relever ces mines.

BASES DE SOUS-MARINS EN GRECE Au cours de ces jours derniers, des croiseurs anglais ont exploré soigneusement un certain nombre d'îles de la Grèce et y auraient découvert jusqu'à quatre bases navales pour sous-marins allemands.

Il est à présumer que le gouvernement grec ignorait l'emploi que nos ennemis font des îles grecques, mais nous n'en avons pas moins le droit strict de détruire ces nids de vipères.

LES TROUPES ITALIENNES EN EPIRE Suivant le Messenger d'Athènes, cité par le Matin, on apprend d'Argyrocastro que des troupes italiennes avancent vers l'Épire du Nord et occupent des positions sur toute la frontière de l'Épire.

PRINCES ALLEMANDS A SOFIA GENEVE, 4 avril. — On mande de Sofia que le prince Auguste-Guillaume et le prince Charles-Jordan de Saxe-Cobourg-Gotha, sont arrivés à Sofia, où ils séjourneront une dizaine de jours. (Havas.)

Les Préparatifs de la Hollande COMMENTAIRES ITALIENS

ROME, 4 avril. — L'attention de l'opinion italienne est accaparée aujourd'hui par les choses de la Hollande.

Les mesures militaires récentes ont provoqué en Italie une réelle surprise et on attendait quelque explication officieuse qui jetât un peu de clarté sur les intentions du cabinet de la Haye.

Devant la silence prolongé des autorités hollandaises, les journaux se livrent donc à des hypothèses diverses. Certains critiques ont soutenu que la seule explication raisonnable des nouvelles mesures militaires hollandaises était l'aggravation des relations germano-hollandaises, ensuite le torpillage du vapeur Tubantia.

Une autre hypothèse également plausible, c'est que la Hollande prend des mesures militaires pour être prête au moment où la lutte contre l'Allemagne entre dans une phase nouvelle. Si cette explication était exacte, les préparatifs militaires de la Hollande ne seraient dirigés actuellement contre aucune nation en particulier, mais constituerait une simple mesure de précaution pour des jours qui s'annoncent graves, même pour les neutres.

Dans les milieux politiques de Rome ou d'ailleurs, on ne semble pas avoir de renseignements particuliers sur les intentions hollandaises. On observe un calme parfait et l'on remarque qu'au cours de cette guerre, la Hollande a eu trop d'occasions de se rendre compte de quel côté sont les intérêts des petits peuples. Son geste peut donc paraître naturel. (Havas.)

L'EMOTION EN ALLEMAGNE ZURICH, 4 avril. — Les nouvelles de Hollande ont produit une profonde émotion dans toute l'Allemagne.

La presse s'efforce toujours de prouver que les mesures prises sont dirigées uniquement contre l'Angleterre.

Il y a eu à la Bourse de Francfort une panique, le bruit de nouvelles complications diplomatiques entre l'Allemagne et l'Amérique ayant également circulé. (Havas.)

LE COULAGE DU « PORTUGAL » AU CONSEIL DE L'EMPIRE

PETROGRAD, 4 avril. — Aujourd'hui, à la séance du Conseil d'Empire, M. Yordano, membre du conseil, a prononcé un vibrant discours relatif au coulage du Portugal, qu'il a terminé ainsi :

« Quatre puissances font la guerre à la Russie; mais nous connaissons tous le nom de l'infini ennemi qui a transformé la guerre en un énorme méfait. »

« Je fais appel au conseil de l'Empire pour stigmatiser une fois de plus ce nom devant le monde entier et exprimer ma profonde indignation devant cet acte de cruauté honteux et absurde. »

M. Gorick, confirmant les paroles du président orateur, dit :

« Je suis sûr que l'heure de la vengeance est proche où le sang innocent et les larmes versées produiront des fruits abondants, répandant une bonté encore plus grande parmi les peuples civilisés et refoulant les Teutons à la place qu'occupent les barbares. »

Nouvelles officielles

Les Opérations en Belgique ET EN FRANCE

Paris, 4 avril, 15 heures. En Argonne, nous avons canoné les organisations allemandes, notamment dans la région Montfaucon-Malancourt.

A l'ouest de la Meuse, la nuit a été relativement calme, les Allemands n'ont fait aucune tentative sur le front Douaumont-Vaux.

A l'est de la Meuse, une forte reconnaissance ennemie a été dispersée par notre fusillade.

En Alsace, nos batteries ont pris sous leur feu des convois de ravitaillement, sur la route de Thann à Mulhouse.

En Argentine, nous avons canoné les organisations allemandes, notamment dans la région Montfaucon-Malancourt.

A l'ouest de la Meuse, la nuit a été relativement calme, les Allemands n'ont fait aucune tentative sur le front Douaumont-Vaux.



A LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE PROCHAIN BUDGET ANGLAIS

LONDRES, 4 avril. — M. Mac Kenna a déposé le projet de budget établi sur la base que la guerre a touché durablement toute l'année financière prochaine.

Le revenu probable est de 509 millions de livres sterling, dépenses probables de l'armée et de la marine, 1.100 millions; avances aux alliés, aux dominions, 450 millions; total des dépenses, 1.825 millions annuellement et 5 millions de livres sterling quotidiennement.

Le déficit probable est de 1.323 millions de livres sterling. L'impôt sur le revenu sera de 5 milliards par an. L'impôt additionnel sera augmenté.

Le chancelier impose les nouveaux billets de spectacles, courses, etc.; crédits additionnels sur le sucre, le cacao, le café, les allumettes, les automobiles. Les nouveaux impôts produiront 5 millions de livres sterling. (Havas.)

LA DEFENSE DE LONDRES

LONDRES, 4 avril. — Aux Communes, le sous-secrétaire d'Etat à la guerre déclare qu'il ne sera pas possible de déterminer le coup qui abattit le zeppelin L-15 qui fut plusieurs fois touché par différentes batteries.

Les nouvelles dispositions prises pour la défense de Londres sont de plus en plus satisfaisantes; plus d'une attaque contre la métropole fut repoussée sans que la population s'en doute. (Applaudissements.) (Havas.)

CHAMBRE

Séance du 4 avril 1916

Vice-présidence de M. René Renoult

L'organisation du travail agricole

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet sur la mise en culture des terres abandonnées et sur l'organisation du travail agricole pendant la guerre.

M. Compiègne-Morlet défend l'amendement à l'article premier.

M. Méline combat l'amendement que soutient M. Compiègne-Morlet, puis M. Lefas, qui présente un autre amendement.

Le général Rogier, ministre de la guerre, déclare qu'il trouva toute préparée au ministère les mesures destinées à aider les agriculteurs.

Il ajoute qu'il donnera toutes les permissions possibles et en augmentera même le nombre pour que les auxiliaires soient envoyés chez eux, et mettra à la disposition de son collègue, M. Méline, tous les prisonniers de guerre dont on aura besoin.

Pour les cultivateurs de la classe 1890, on n'appellera pas ceux qui ont été convoqués dès le début de la guerre.

Le ministre termine en disant qu'il fera tout pour aider l'agriculture.

M. Tisserand défend un amendement prévoyant la création de comités agricoles.

Après une intervention de M. Méline et de M. Darcis, l'amendement est repoussé par 325 voix contre 132.

M. Painlevé, ministre de l'instruction publique, demande à la Chambre d'inscrire, au commencement de son ordre du jour de jeudi, les interventions.

La Chambre en décide ainsi. Séance jeudi.

Nouvelles Parlementaires

PARIS, 4 avril. — La commission de l'instruction publique et des beaux-arts, à la Chambre, a approuvé, à l'unanimité, la proposition Hémery tendant à avancer l'heure légale pendant la durée de la guerre.

La commission nomma M. Mallavielle, rapporteur. (Havas.)

A LA COMMISSION SENATORIALE DE L'ARMÉE

PARIS, 4 avril. — A la commission sénatoriale de l'armée, MM. Béraud, Debièvre et Gervais rendirent compte de leur visite aux armées de Verdun, pour le contrôle du service de santé.

M. Henry Bérenger rendit compte de sa visite au front de Champagne, et en Argonne, au point de vue de l'utilisation des chemins de fer de campagne.

La commission adopta un rapport complémentaire de M. Humbert sur la fabrication de l'artillerie. (Havas.)

Informations Diverses

LE PROCES LOMBARD

PARIS, 4 avril. — L'audience est ouverte à une heure; elle débute par l'interrogatoire du docteur Saint-Maurice, qui prétend qu'il donnait la moitié de ce qu'il touchait au docteur Lombard. Le président interroge ensuite M. Grandmaison, secrétaire du troisième bureau de recrutement où séjournait le docteur Lombard. M. Grandmaison déclare qu'il était chargé de faire passer à Laborde les bulletins des hommes présentés à la réforme. (Havas.)

LE COMMERCE AVEC L'ENNEMI

MARSEILLE, 4 avril. — Le conseil de guerre condamne à 1.000 fr. d'amende et à dix ans d'interdiction des droits civils et civiques, Laplanche, négociant en grains, accusé d'avoir fait du commerce avec l'ennemi. (Havas.)

INCENDIE D'UNE POUBRIÈRE EN ANGLETERRE

LONDRES, 4 avril. — Le ministre des munitions annonce qu'à la fin de la semaine dernière, un incendie sérieux éclata dans une poubrière du comté de Kent, causant une série d'explosions.

L'incendie, d'origine purement accidentelle, fut découvert vers midi, et la dernière explosion se produisit à deux heures de l'après-midi.

On compte environ 200 tués et blessés. (Havas.)

EN NORVEGE

Projet de crédit pour la défense nationale GENEVE, 4 avril. — La Norvège soumettrait prochainement au Parlement, un projet de crédit extraordinaire pour la défense nationale, dont le montant serait de quatre-vingt millions, dont trois pour la marine, et onze pour l'armée. (Havas.)

LA REINE DE SUÈDE SE REND A CARLSRUHE

STOCKHOLM, 4 avril. — La reine de Suède partira pour Carlsruhe demain mercredi. (Havas.)

DEMISSION D'UN DIRECTEUR DE COLLEGE GERMANOPHILE

LONDRES, 4 avril. — M. Lyttleton, directeur d'un collège, a donné sa démission. Il était animé de sentiments germanophiles. (Havas.)

BOURSE DE PARIS

En Bourse de Paris, le 4 avril : 3 % perpétuel, 63.25. 3 % amortissable, 69.25. 1/2 % amortissable lib., 91.35. 5 % libéré, 88. (Havas.)

CHRONIQUE REGIONALE

La voilà la Rumeur infâme

A propos d'une souscription Le ministre de l'instruction publique communique au Temps la note suivante :

Un grand journal de province a publié le jeudi 30 mars une lettre anonyme dénonçant la directrice du lycée de jeunes filles de Rouen, comme ayant organisé une souscription en faveur des prisonniers allemands.

Malgré la rectification formelle que le journal en question a publiée dès le lendemain, cette « rumeur infâme » s'est infiltrée dans certains milieux. Il importe donc d'y couper court.

La souscription susdite en faveur des prisonniers allemands était organisée, en réalité, en faveur des prisonniers français en Allemagne. Le lycée de jeunes filles de Rouen est d'ailleurs un de ceux qui se sont données avec le plus de dévouement aux œuvres patriotiques de guerre.

DOUBS COUR D'ASSISES

Audience de mardi matin

L'audience est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Cardot; assesseurs, MM. Hurlaux et Ganvoval.

ATTENTATS A LA PUDEUR Le nommé Bolens, 28 ans, ouvrier d'usine à Pontarlier, comparait sous l'accusation d'attentats à la pudeur commis sans violence sur des fillettes âgées de moins de 12 ans.

Les débats de cette affaire ont eu lieu à huis clos. Ministère public, M. Castell, avocat général. Défenseur, M. Muller.

L'accusé est condamné à DEUX ANS DE PRISON. Il est aussitôt procédé au tirage du jury qui doit juger dans la même affaire M. le greffier donne lecture de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation.

Tentative d'assassinat et complicité

Plain, Marcel-Emile, 18 ans, ouvrier d'usine à Feschies-le-Châtel, né à Beannothe (Haut-Rhin), le 8 mai 1897, et Vauthier, Anna-Julia Maria, épouse Laclef, 41 ans, ouvrière d'usine à Feschies-le-Châtel, ont à répondre des faits suivants :

Le 21 juillet 1915, après une nuit passée à son travail à l'usine Japy, de Feschies-le-Châtel, le nommé Albert Laclef prenait un peu de repos, à son domicile, quand il fut réveillé par la venue de l'accusé Plain, son camarade d'atelier, qui habitait chez lui en qualité de pensionnaire.

Après quelques mots échangés, Laclef s'assit à son exécutif, mais bientôt, profitant de ce sommeil, Plain tira sur lui, à bout portant, un coup de revolver; le projectile atteignit la victime au-dessous de l'œil gauche et venait s'aplatir contre l'os molaire; il n'a pu encore être extrait. Son crime accompli, l'accusé sortait de la maison Laclef, feignant d'aller chercher un médecin et se rendant que son frère avait été à l'hôpital.

Le 21 juillet 1915, l'accusé Laclef et l'accusé Plain, qui se trouvaient ensemble, se séparèrent et l'accusé Plain se rendit à la caserne de la gendarmerie, où il faisait une première déclaration aux termes de laquelle il se prétendait étranger et la blessure du sieur Laclef. Mais dès le lendemain, il renoua avec son système de défense, reconnaissant sa culpabilité et dénonçant la complicité de sa co-accusée, l'épouse de la victime. Il affirmait n'avoir été mu dans l'accomplissement de son acte par aucun sentiment d'amitié personnelle à l'égard d'Albert Laclef et n'avait fait qu'obéir aux suggestions de la femme Laclef. Ces dires furent corroborés par la suite de l'information. On lui établit, en effet, que depuis plusieurs années, relations adultères s'étaient nouées entre les deux accusés et que la femme Laclef avait pris un grand ascendant sur son jeune amant. En l'employant sur ses malheurs conjugaux, elle l'avait amené à souhaiter comme elle la mort de son mari, puis à passer de la conception du plan d'assassinat à son exécution. Ainsi s'établirent l'achat par Plain, deux jours avant le crime, du revolver dont il s'est servi pour tuer le docteur Lombard.

Cette arme avait été acquise des deniers de sa maîtresse et à son entière connaissance, comme celle-ci a dû l'avouer, bien qu'elle dût avoir connu les intentions homicides de Plain. Mais ses explications sur ce point ne furent pas à l'examen et ses premières dénégations relatives à l'achat de ce revolver se retournèrent nécessairement contre elle; la femme de la victime a donc prouvé en parfaite connaissance de cause et l'instrument destiné au crime. Par ailleurs, il est constant qu'avant comme après l'attentat, dans les heures qui l'ont immédiatement précédé, elle a eu des conversations avec son co-accusé et sur ses conseils, Plain est allé dans la matinée du 21 juillet 1915, à l'achat de la balle Laclef. Pour dissimuler à ses yeux de ses compagnons d'atelier ce départ pénétrant, il avait évité de se retirer par la porte ordinaire réservée aux ouvriers et avait emprunté une porte interdite à ceux-ci. Mais comme, en procédant de cette façon, il avait dû sortir avec ses vêtements de travail, c'est la femme Laclef, ouvrière dans la même usine, qui vint à son aide. Utilisant une petite ouverture pratiquée dans le mur qui sépare l'atelier d'une cour où était venu se poster Plain, sa maîtresse lui fit directement passer des vêtements de rechange. C'est en ce même lieu qu'après le crime, Plain revint pour conférer avec sa complice et lui remettre, dans la matinée du 22 juillet 1915, les vêtements qu'elle avait changés, ainsi que l'achat par Plain, deux jours avant le crime, du revolver dont il s'est servi pour tuer le docteur Lombard.

Le 21 juillet 1915, l'accusé Plain, qui se trouvaient ensemble, se séparèrent et l'accusé Plain se rendit à la caserne de la gendarmerie, où il faisait une première déclaration aux termes de laquelle il se prétendait étranger et la blessure du sieur Laclef. Mais dès le lendemain, il renoua avec son système de défense, reconnaissant sa culpabilité et dénonçant la complicité de sa co-accusée, l'épouse de la victime. Il affirmait n'avoir été mu dans l'accomplissement de son acte par aucun sentiment d'amitié personnelle à l'égard d'Albert Laclef et n'avait fait qu'obéir aux suggestions de la femme Laclef. Ces dires furent corroborés par la suite de l'information. On lui établit, en effet, que depuis plusieurs années, relations adultères s'étaient nouées entre les deux accusés et que la femme Laclef avait pris un grand ascendant sur son jeune amant. En l'employant sur ses malheurs conjugaux, elle l'avait amené à souhaiter comme elle la mort de son mari, puis à passer de la conception du plan d'assassinat à son exécution. Ainsi s'établirent l'achat par Plain, deux jours avant le crime, du revolver dont il s'est servi pour tuer le docteur Lombard.

Cette arme avait été acquise des deniers de sa maîtresse et à son entière connaissance, comme celle-ci a dû l'avouer, bien qu'elle dût avoir connu les intentions homicides de Plain. Mais ses explications sur ce point ne furent pas à l'examen et ses premières dénégations relatives à l'achat de ce revolver se retournèrent nécessairement contre elle; la femme de la victime a donc prouvé en parfaite connaissance de cause et l'instrument destiné au crime. Par ailleurs, il est constant qu'avant comme après l'attentat, dans les heures qui l'ont immédiatement précédé, elle a eu des conversations avec son co-accusé et sur ses conseils, Plain est allé dans la matinée du 21 juillet 1915, à l'achat de la balle Laclef. Pour dissimuler à ses yeux de ses compagnons d'atelier ce départ pénétrant, il avait évité de se retirer par la porte ordinaire réservée aux ouvriers et avait emprunté une porte interdite à ceux-ci. Mais comme, en procédant de cette façon, il avait dû sortir avec ses vêtements de travail, c'est la femme Laclef, ouvrière dans la même usine, qui vint à son aide. Utilisant une petite ouverture pratiquée dans le mur qui sépare l'atelier d'une cour où était venu se poster Plain, sa maîtresse lui fit directement passer des vêtements de rechange. C'est en ce même lieu qu'après le crime, Plain revint pour conférer avec sa complice et lui remettre, dans la matinée du 22 juillet 1915, les vêtements qu'elle avait changés, ainsi que l'achat par Plain, deux jours avant le crime, du revolver dont il s'est servi pour tuer le docteur Lombard.

Le 21 juillet 1915, l'accusé Plain, qui se trouvaient ensemble, se séparèrent et l'accusé Plain se rendit à la caserne de la gendarmerie, où il faisait une première déclaration aux termes de laquelle il se prétendait étranger et la blessure du sieur Laclef. Mais dès le lendemain, il renoua avec son système de défense, reconnaissant sa culpabilité et dénonçant la complicité de sa co-accusée, l'épouse de la victime. Il affirmait n'avoir été mu dans l'accomplissement de son acte par aucun sentiment d'amitié personnelle à l'égard d'Albert Laclef et n'avait fait qu'obéir aux suggestions de la femme Laclef. Ces dires furent corroborés par la suite de l'information. On lui établit, en effet, que depuis plusieurs années, relations adultères s'étaient nouées entre les deux accusés et que la femme Laclef avait pris un grand ascendant sur son jeune amant. En l'employant sur ses malheurs conjugaux, elle l'avait amené à souhaiter comme elle la mort de son mari, puis à passer de la conception du plan d'assassinat à son exécution. Ainsi s'établirent l'achat par Plain, deux jours avant le crime, du revolver dont il s'est servi pour tuer le docteur Lombard.

Cette arme avait été acquise des deniers de sa maîtresse et à son entière connaissance, comme celle-ci a dû l'avouer, bien qu'elle dût avoir connu les intentions homicides de Plain. Mais ses explications sur ce point ne furent pas à l'examen et ses premières dénégations relatives à l'achat de ce revolver se retournèrent nécessairement contre elle; la femme de la victime a donc prouvé en parfaite connaissance de cause et l'instrument destiné au crime. Par ailleurs, il est constant qu'avant comme après l'attentat, dans les heures qui l'ont immédiatement précédé, elle a eu des conversations avec son co-accusé et sur ses conseils, Plain est allé dans la matinée du 21 juillet 1915, à l'achat de la balle Laclef. Pour dissimuler à ses yeux de ses compagnons d'atelier ce départ pénétrant, il avait évité de se retirer par la porte ordinaire réservée aux ouvriers et avait emprunté une porte interdite à ceux-ci. Mais comme, en procédant de cette façon, il avait dû sortir avec ses vêtements de travail, c'est la femme Laclef, ouvrière dans la même usine, qui vint à son aide. Utilisant une petite ouverture pratiquée dans le mur qui sépare l'atelier d'une cour où était venu se poster Plain, sa maîtresse lui fit directement passer des vêtements de rechange. C'est en ce même lieu qu'après le crime, Plain revint pour conférer avec sa complice et lui remettre, dans la matinée du 22 juillet 1915, les vêtements qu'elle avait changés, ainsi que l'achat par Plain, deux jours avant le crime, du revolver dont il s'est servi pour tuer le docteur Lombard.

Le 21 juillet 1915, l'accusé Plain, qui se trouvaient ensemble, se séparèrent et l'accusé Plain se rendit à la caserne de la gendarmerie, où il faisait une première déclaration aux termes de laquelle il se prétendait étranger et la blessure du sieur Laclef. Mais dès le lendemain, il renoua avec son système de défense, reconnaissant sa culpabilité et dénonçant la complicité de sa co-accusée, l'épouse de la victime. Il affirmait n'avoir été mu dans l'accomplissement de son acte par aucun sentiment d'amitié personnelle à l'égard d'Albert Laclef et n'avait fait qu'obéir aux suggestions de la femme Laclef. Ces dires furent corroborés par la suite de l'information. On lui établit, en effet, que depuis plusieurs années, relations adultères s'étaient nouées entre les deux accusés et que la femme Laclef avait pris un grand ascendant sur son jeune amant. En l'employant sur ses malheurs conjugaux, elle l'avait amené à souhaiter comme elle la mort de son mari, puis à passer de la conception du plan d'assassinat à son exécution. Ainsi s'établirent l'achat par Plain, deux jours avant le crime, du revolver dont il s'est servi pour tuer le docteur Lombard.

Cette arme avait été acquise des deniers de sa maîtresse et à son entière connaissance, comme celle-ci a dû l'avouer, bien qu'elle dût avoir connu les intentions homicides de Plain. Mais ses explications sur ce point ne furent pas à l'examen et ses premières dénégations relatives à l'achat de ce revolver se retournèrent nécessairement contre elle; la femme de la victime a donc prouvé en parfaite connaissance de cause et l'instrument destiné au crime. Par ailleurs, il est constant qu'avant comme après l'attentat, dans les heures qui l'ont immédiatement précédé, elle a eu des conversations avec son co-accusé et sur ses conseils, Plain est allé dans la matinée du 21 juillet 1915, à l'achat de la balle Laclef. Pour dissimuler à ses yeux de ses compagnons d'atelier ce départ pénétrant, il avait évité de se retirer par la porte ordinaire réservée aux ouvriers et avait emprunté une porte interdite à ceux-ci. Mais comme, en procédant de cette façon, il avait dû sortir avec ses vêtements de travail, c'est la femme Laclef, ouvrière dans la même usine, qui vint à son aide. Utilisant une petite ouverture pratiquée dans le mur qui sépare l'atelier d'une cour où était venu se poster Plain, sa maîtresse lui fit directement passer des vêtements de rechange. C'est en ce même lieu qu'après le crime, Plain revint pour conférer avec sa complice et lui remettre, dans la matinée du 22 juillet 1915, les vêtements qu'elle avait changés, ainsi que l'achat par Plain, deux jours avant le crime, du revolver dont il s'est servi pour tuer le docteur Lombard.

Le 21 juillet 1915, l'accusé Plain, qui se trouvaient ensemble, se séparèrent et l'accusé Plain se rendit à la caserne de la gendarmerie, où il faisait une première déclaration aux termes de laquelle il se prétendait étranger et la blessure du sieur Laclef. Mais dès le lendemain, il renoua avec son système de défense, reconnaissant sa culpabilité et dénonçant la complicité de sa co-accusée, l'épouse de la victime. Il affirmait n'avoir été mu dans l'accomplissement de son acte par aucun sentiment d'amitié personnelle à l'égard d'Albert Laclef et n'avait fait qu'obéir aux suggestions de la femme Laclef. Ces dires furent corroborés par la suite de l'information. On lui établit, en effet, que depuis plusieurs années, relations adultères s'étaient nouées entre les deux accusés et que la femme Laclef avait pris un grand ascendant sur son jeune amant. En l'employant sur ses malheurs conjugaux, elle l'avait amené à souhaiter comme elle la mort de son mari, puis à passer de la conception du plan d'assassinat à son exécution. Ainsi s'établirent l'achat par Plain, deux jours avant le crime, du revolver dont il s'est servi pour tuer le docteur Lombard.

Cette arme avait été acquise des deniers de sa maîtresse et à son entière connaissance, comme celle-ci a dû l'avouer, bien qu'elle dût avoir connu les intentions homicides de Plain. Mais ses explications sur ce point ne furent pas à l'examen et ses premières dénégations relatives à l'achat de ce revolver se retournèrent nécessairement contre elle; la femme de la victime a donc prouvé en parfaite connaissance de cause et l'instrument destiné au crime. Par ailleurs, il est constant qu'avant comme après l'attentat, dans les heures qui l'ont immédiatement précédé, elle a eu des conversations avec son co-accusé et sur ses conseils, Plain est allé dans la matinée du 21 juillet 1915, à l'achat de la balle Laclef. Pour dissimuler à ses yeux de ses compagnons d'atelier ce départ pénétrant, il avait évité de se retirer par la porte ordinaire réservée aux ouvriers et avait emprunté une porte interdite à ceux-ci. Mais comme, en procédant de cette façon, il avait dû sortir avec ses vêtements de travail, c'est la femme Laclef, ouvrière dans la même usine, qui vint à son aide. Utilisant une petite ouverture pratiquée dans le mur qui sépare l'atelier d'une cour où était venu se poster Plain, sa maîtresse lui fit directement passer des vêtements de rechange. C'est en ce même lieu qu'après le crime, Plain revint pour conférer avec sa complice et lui remettre, dans la matinée du 22 juillet 1915, les vêtements qu'elle avait changés, ainsi que l'achat par Plain, deux jours avant le crime, du revolver dont il s'est servi pour tuer le docteur Lombard.

Le 21 juillet 1915, l'accusé Plain, qui se trouvaient ensemble, se séparèrent et l'accusé Plain se rendit à la caserne de la gendarmerie, où il faisait une première déclaration aux termes de laquelle il se prétendait étranger et la blessure du sieur Laclef. Mais dès le lendemain, il renoua avec son système de défense, reconnaissant sa culpabilité et dénonçant la complicité de sa co-accusée, l'épouse de la victime. Il affirmait n'avoir été mu dans l'accomplissement de son acte par aucun sentiment d'amitié personnelle à l'égard d'Albert Laclef et n'avait fait qu'obéir aux suggestions de la femme Laclef. Ces dires furent corroborés par la suite de l'information. On lui établit, en effet, que depuis plusieurs années, relations adultères s'étaient nouées entre les deux accusés et que la femme Laclef avait pris un grand ascendant sur son jeune amant. En l'employant sur ses malheurs conjugaux, elle l'avait amené à souhaiter comme elle la mort de son mari, puis à passer de la conception du plan d'assassinat à son exécution. Ainsi s'établirent l'achat par Plain, deux jours avant le crime, du revolver dont il s'est servi pour tuer le docteur Lombard.

Cette arme avait été acquise des deniers de sa maîtresse et à son entière connaissance, comme celle-ci a dû l'avouer, bien qu'elle dût avoir connu les intentions homicides de Plain. Mais ses explications sur ce point ne furent pas à l'examen et ses premières dénégations relatives à l'achat de ce revolver se retournèrent nécessairement contre elle; la femme de la victime a donc prouvé en parfaite connaissance de cause et l'instrument destiné au crime. Par ailleurs, il est constant qu'avant comme après l'attentat, dans les heures qui l'ont immédiatement précédé, elle a eu des conversations avec son co-accusé et sur ses conseils, Plain est allé dans la matinée du 21 juillet 1915, à l'achat de la balle Laclef. Pour dissimuler à ses yeux de ses compagnons d'atelier ce départ pénétrant, il avait évité de se retirer par la porte ordinaire réservée aux ouvriers et avait emprunté une porte interdite à ceux-ci. Mais comme, en procédant de cette façon, il avait dû sortir avec ses vêtements de travail, c'est la femme Laclef, ouvrière dans la même usine, qui vint à son aide. Utilisant une petite ouverture pratiquée dans le mur qui sépare l'atelier d'une cour où était venu se poster Plain, sa maîtresse lui fit directement passer des vêtements de rechange. C'est en ce même lieu qu'après le crime, Plain revint pour conférer avec sa complice et lui remettre, dans la matinée du 22 juillet 1915, les vêtements qu'elle avait changés, ainsi que l'achat par Plain, deux jours avant le crime, du revolver dont il s'est servi pour tuer le docteur Lombard.

Le 21 juillet 1915, l'accusé Plain, qui se trouvaient ensemble, se séparèrent et l'accusé Plain se rendit à la caserne de la gendarmerie, où il faisait une première déclaration aux termes de laquelle il se prétendait étranger et la blessure du sieur Laclef. Mais dès le lendemain, il renoua avec son système de défense, reconnaissant sa culpabilité et dénonçant la complicité de sa co-accusée, l'épouse de la victime. Il affirmait n'avoir été mu dans l'accomplissement de son acte par aucun sentiment d'amitié personnelle à l'égard d'Albert Laclef et n'avait fait qu'obéir aux suggestions de la femme Laclef. Ces dires furent corroborés par la suite de l'information. On lui établit, en effet, que depuis plusieurs années, relations adultères s'étaient nouées entre les deux accusés et que la femme Laclef avait pris un grand ascendant sur son jeune amant. En l'employant sur ses malheurs conjugaux, elle l'avait amené à souhaiter comme elle la mort de son mari, puis à passer de la conception du plan d'assassinat à son exécution. Ainsi s'établirent l'achat par Plain, deux jours avant le crime, du revolver dont il s'est servi pour tuer le docteur Lombard.

Cette arme avait été acquise des deniers de sa maîtresse et à son entière connaissance, comme celle-ci a dû l'avouer, bien qu'elle dût avoir connu les intentions homicides de Plain. Mais ses explications sur ce point ne furent pas à l'examen et ses premières dénégations relatives à l'achat de ce revolver se retournèrent nécessairement contre elle; la femme de la victime a donc prouvé en parfaite connaissance de cause et l'instrument destiné au crime. Par ailleurs, il est constant qu'avant comme après l'attentat, dans les heures qui l'ont immédiatement précédé, elle a eu des conversations avec son co-accusé et sur ses conseils, Plain est allé dans la matinée du 21 juillet 1915, à l'achat de la balle Laclef. Pour dissimuler à ses yeux de ses compagnons d'atelier ce départ pénétrant, il avait évité de se retirer par la porte ordinaire réservée aux ouvriers et avait emprunté une porte interdite à ceux-ci. Mais comme, en procédant de cette façon, il avait dû sortir avec ses vêtements de travail, c'est la femme Laclef, ouvrière dans la même usine, qui vint à son aide. Utilisant une petite ouverture pratiquée dans le mur qui sépare l'atelier d'une cour où était venu se poster Plain, sa maîtresse lui fit directement passer des vêtements de rechange. C'est en ce même lieu qu'après le crime, Plain revint pour conférer avec sa complice et lui remettre, dans la matinée du 22 juillet 1915, les vêtements qu'elle avait changés, ainsi que l'achat par Plain, deux jours avant le crime, du revolver dont il s'est servi pour tuer le docteur Lombard.

Le 21 juillet 1915, l'accusé Plain, qui se trouvaient ensemble, se séparèrent et l'accusé Plain se rendit à la caserne de la gendarmerie, où il faisait une première déclaration aux termes de laquelle il se prétendait étranger et la blessure du sieur Laclef. Mais dès le lendemain, il renoua avec son système de défense, reconnaissant sa culpabilité et dénonçant la complicité de sa co-accusée, l'épouse de la victime. Il affirmait n'avoir été mu dans l'accomplissement de son acte par aucun sentiment d'amitié personnelle à l'égard d'Albert Laclef et n'avait fait qu'obéir aux suggestions de la femme Laclef. Ces dires furent corroborés par la suite de l'information. On lui établit, en effet, que depuis plusieurs années, relations adultères s'étaient nouées entre les deux accusés et que la femme Laclef avait pris un grand ascendant sur son jeune amant. En l'employant sur ses malheurs conjugaux, elle l'avait amené à souhaiter comme elle la mort de son mari, puis à passer de la conception du plan d'assassinat à son exécution. Ainsi s'établirent l'achat par Plain, deux jours avant le crime, du revolver dont il s'est servi pour tuer le docteur Lombard.

Cette arme avait été acquise des deniers de sa maîtresse et à son entière connaissance, comme celle-ci a dû l'avouer, bien qu'elle dût avoir connu les intentions homicides de Plain. Mais ses explications sur ce point ne furent pas à l'examen et ses premières dénégations relatives à l'achat de ce revolver se retournèrent nécessairement contre elle; la femme de la victime a donc prouvé en parfaite connaissance de cause et l'instrument destiné au crime. Par ailleurs, il est constant qu'avant comme après l'attentat, dans les heures qui l'ont immédiatement précédé, elle a eu des conversations avec son co-accusé et sur ses conseils, Plain est allé dans la matinée du 21 juillet 1915, à l'achat de la balle Laclef. Pour dissimuler à ses yeux de ses compagnons d'atelier ce départ pénétrant, il avait évité de se retirer par la porte ordinaire réservée aux ouvriers et avait emprunté une porte interdite à ceux-ci. Mais comme, en procédant de cette façon, il avait dû sortir avec ses vêtements de travail, c'est la femme Laclef, ouvrière dans la même usine, qui vint à son aide. Utilisant une petite ouverture pratiquée dans le mur qui sépare l'atelier d'une cour où était venu se poster Plain, sa maîtresse lui fit directement passer des vêtements de rechange. C'est en ce même lieu qu'après le crime, Plain revint pour conférer avec sa complice et lui remettre, dans la matinée du 22 juillet 1915, les vêtements qu'elle avait changés, ainsi que l'achat par Plain, deux jours avant le crime, du revolver dont il s'est servi pour tuer le docteur Lombard.

lontaire commis avec préméditation, laquelle tentative, manifestée par un commencement d'exécution, n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur; Vauthier, Anna-Julia Maria, femme Laclef, Albert, de s'être, dans les mêmes circonstances de temps et de lieu, rendu complice de la tentative d'assassinat et des faits spécifiés, soit en provoquant l'auteur par absence d'entraves ou de pouvoir, soit en lui donnant les instructions pour le commettre, soit en lui procurant l'arme qui a servi au crime, sachant qu'elle devait y servir, ou en aidant et assistant avec connaissance du crime, dans les faits qui l'ont préparé ou facilité et dans ceux qui ont été accomplis. Crimes prévus et punis par les articles 2, 59, 60, 295, 296, 297 et 302 du Code pénal.

Audience de l'après midi L'audience est ouverte à 2 heures.

Interrogatoire des accusés La femme Vauthier est interrogée la première. Elle reconnaît, en ce qui concerne ses antécédents, avoir habité Feschies-le-Châtel depuis de nombreuses années.

D. Vous conduite laissait à désirer? R. Je n'ai rien à lui reprocher, répond-elle au juge.

D. C'est pourtant l'avis de l'adjoint qui a fourni ce renseignement. L'accusé ne réagit pas dans votre ménage, votre mari se livrait à la boisson. Est-ce vrai? R. Oui, il buvait pour vingt sous de goutte par jour.

D. Vos fils confirment ces faits et votre fille Blanche rappelle des scènes de violences commises par votre mari contre vous? R. Oui. Le 2 juin 1914, mon mari m'a giflé.

D. Ne vous a-t-il pas poursuivie avec une hache? R. Oui, moi et ma fille.

D. Il était ivre? R. Il était bu.

D. Vous a-t-il poursuivi et menacé plusieurs fois? R. Oui. J'en ai vu avec lui.

D. En somme, vous étiez malheureuse en ménage. Ne vous est-il pas arrivé de souhaiter la mort de votre mari? R. Oh! oui!

D. Votre fille Blanche, que disoit-elle? R. Ma fille souhaitait souvent la mort de mon mari toutes les deux.

D. Vous est-il arrivé, en présence de Plain, d'avoir dit que vous souhaitiez la mort de votre mari? R. Je crois que je l'ai dit. Il est même certain que j'en ai dit.

M. le président voudrait exposer que la victime n'a jamais eu connaissance de la boisson. L'accusé proteste.

Il résulte, en somme, des déclarations de l'accusée, que son mari s'enivrait, se désintéressait d'elle. Si l'en occupait, c'était pour la menacer ou se livrer à des violences sur sa personne.

M. le président parle ensuite des relations de la femme Laclef avec son mari Plain.

Le président. — Vous souhaitiez la mort de votre mari et le disiez à Plain, qui a pris au sérieux vos paroles.

Plain, Marcel-Emile, 18 ans, né à Beaucourt, jamais condamné, est interrogé. On sait que c'est l'auteur principal du crime.

M. le président glisse rapidement sur ses antécédents qui n'offrent qu'un médiocre intérêt.

Il reconnaît que sa belle-mère n'était pas bonne pour lui.

Il a travaillé pendant quelque temps à l'usine Japy, mais comme sa santé était précaire, il a quitté cette profession, puis est entré à l'usine de Boncourt.

Les renseignements recueillis sur lui sont bons. C'était un excellent ouvrier et nullement querelleur. Il vint ensuite à Feschies-le-Châtel.

D. On donne encore à Feschies de bons renseignements sur vous, bien qu'on trouve que parfois vous ne fournissiez pas une somme de travail suffisante? R. J'étais souvent malade.

R. Non, mais du moment où cette femme a exercé son influence sur moi, j'ai peut-être changé de caractère. Je m'échiffrais d'être gai et bon avec mes camarades; j'étais obsédé.

Le femme Plain. — Il était toujours sombre; il était déjà avant de m'avoir connue.

Plain proteste.

M. le président, s'adressant à Plain. — Vous travailliez dans la même salle de l'usine que la femme Laclef, et dans deux mois elle est devenue votre maîtresse.

distingueront principalement à la touche, tandis que Lance, Rolland, et surtout Maréchal, se font remarquer par leur ardeur à servir et à doubler les trois quarts.

A Dijon, Bourdillet, quoique touché, fit une belle partie à l'arrière, Jorand, Rémond, Rude et Foudland firent de belles chasses, mais n'eurent pas assez souvent le ballon. Pato et Pavas furent les seuls à nous donner des signaux, tandis qu'en avant nous pouvions à peine signaler le jeu brillant de Blom et Gém.

M. G. Urdet, de Dijon, arbitra et fut des plus sévères.

En résumé, c'est bien la meilleure équipe que l'on a eue, car les bisontins dominèrent dans toutes les lignes pendant les trois quarts de la partie. Souhaitons donc que nos jeunes porteurs bisontins continuent leurs succès et nous fassent encore assister sous peu à une aussi jolie partie.

Football association. — A. C. F. C. bat F. C. N. par 6 buts à 0.

La revanche du match joué en mars entre le F. C. N. et le R. C. F. C. a été gagnée magnifiquement par le R. C. F. C.

Le F. C. N., dans un mauvais et privé de quelques-uns de ses meilleurs équipiers s'est vu acculé à la défense pendant presque toute la 1^{re} mi-temps et se laissa marquer six 1/2 buts. Se représentant et dominant parfois pendant la seconde, il ne put empêcher cependant le Racing d'en marquer trois autres.

Félicitation donc méritée au Racing.

ETAT CIVIL DE BESANCON

Du 4 avril

NAISSANCES

Jeanne Marie-Louise, fille de Louis-Victor Billard, employé au P.-L.-M., et de Berthe-Cécile-Augustine Vignol. — Suzanne-Adrienne, fille de Marie-Joseph-Henry Rose Martin, voyageur de commerce, et de Louise-Alexandrine Moguen.

DECES

Adolphe-Henri Chambelland, cultivateur, 89 ans 9 mois. — André-Michel-Anne-Eugène Naudet, étudiant, 16 ans 10 mois. — Emile Berthier, célibataire, jardinier, 76 ans 7 mois.

ARRON. DE BAUME-LES-DAIRES

Baume. — PROBITÉ. — Jeudi dernier, 30 mars, deux jeunes hommes de Villers-le-Sec, les nommés Louis Devaux et Jules Jacquot, en retournant de l'usine Ropp, trouvèrent, en cours de route, un portefeuille contenant une somme de 1.700 fr. et divers papiers au vu desquels ils reconnurent bien vite le propriétaire. Se mettant immédiatement à sa recherche, ils le découvrirent et lui remirent le tout avant même de rentrer chez eux.

Nos félicitations à ces jeunes gens.

ARRON. DE MONTBÉLIARD

Montbéliard. —

CAISSE D'EPARGNE DE MONTBÉLIARD (Succursales de Malche, Saint-Hippolyte, Pont-de-Roude, Audincourt, Hérimoncourt, Valentigney et Feccheville-Châtel). — Opérations du 27 mars au 1^{er} avril 1916 :

Versements faits par 78 déposants, 13.772 francs.

Remboursements faits à 177 déposants, 8.257 fr. 43.

Audincourt. — CITATION A L'ORDRE DE L'ARMÉE. — Un de nos compatriotes, le chasseur Kogelski, Paul-Armand, du 8^e groupe cycliste du 15^e bataillon de chasseurs à pied a été l'objet de la citation suivante :

« Soldat courageux, qui a été blessé très grièvement au cours d'une patrouille, le 4 sept. 1914. Infirmé. »

La présente comporte l'attribution de la croix de guerre avec palme.

Il a reçu également la médaille militaire. Nos félicitations.

CONTRIBUTIONS. — Des contributions ont été relevées, le 2 courant, contre M. M. Emile, électricien à Allenois, pour défaut d'appareil sonore à sa bicyclette; M. B. Conrad, ouvrier d'usine, demeurant à Beaulieu, pour défaut de lanterne allumée à sa bicyclette; Mme T. Barthe, débitante, pour fermeture tardive à son établissement; M. P. Paul, cultivateur à Sancey-le-Long, pour défaut d'appareil sonore et de plaque d'identité à sa bicyclette.

Maiche. — CAISSE D'EPARGNE. — Sur la demande de son conseil d'administration, la succursale de Maiche ne sera plus ouverte, à partir du 20 avril prochain, que tous les dimanches, de 10 heures à midi et le jeudi de la foire.

La séance qui avait lieu le jeudi de chaque semaine est supprimée.

Saint-Hippolyte. — CITATIONS. — Un de nos compatriotes, le capitaine Thiébaud,

vient d'être cité à l'ordre du jour pour le motif suivant :

« Capitaine Thiébaud, du 85^e régiment d'infanterie, tombé glorieusement, le 25 septembre 1915, devant les tranchées ennemies en tête de sa compagnie. »

Un autre de nos compatriotes, M. Donzelot, a été cité à l'ordre du régiment :

« Donzelot, Paul, officier d'administration de première classe, officier gestionnaire de la plus haute conscience, a fait preuve pendant le séjour de l'ambulance sous Verdun d'un dévouement inlassable, fournissant un effort intellectuel et physique considérable. Grâce à son esprit d'organisation, la formation a pu fonctionner régulièrement sans arrêt pendant, douze jours, d'une façon intensive dans des conditions matérielles extrêmement pénibles. »

« Debout jour et nuit, présent toujours et partout, a été pour son médecin chef un collaborateur admirablement dévoué. Sur le front depuis le début de la guerre, a démontré à passer dans une formation plus active au moment où il aurait pu, en raison de son âge, être réintégré à l'intérieur et alors que tous ceux des siens mobilisés venaient d'être tués à l'ennemi. »

M. Donzelot est de Soule, où habite sa mère, sa sœur et son oncle, notre ami M. Fleury, percepteur en retraite, commandant de mobiles en 1870, bien connu dans tout l'arrondissement de Montbéliard.

Son frère, de 10 à 12 ans plus âgé que lui, est secrétaire de mairie à Valentigney. Ajoutons que MM. Thiébaud et Donzelot étaient les deux beaux frères et tous deux les gendres de M. Bachelier, conseiller municipal à Saint-Hippolyte, dont un de ses fils est mort glorieusement pour la France.

ARRON. DE MONTBÉLIARD

Pontarlier. — PRISONNIERS FRANÇAIS ÉVADÉS. — Lundi matin, 3 avril, arrivaient à Pontarlier six de nos prisonniers français évadés d'Allemagne, exténués, mais heureux au possible de servir des mains de compatriotes et de camarades militaires surout.

Il va de soi qu'ils ont été chaleureusement accueillis.

Frans. — JEUNE RESCAPÉ. — Dimanche soir, 2 avril, un garçonnet de trois ans, fils de M. Jacquin, l'excellent chef de gare à La Rivière, tombait accidentellement, sans se faire de mal, du train arrivant de Boujaillies, à deux kilomètres de Frans.

Dans cette dernière localité, M. le docteur Granier, de passage, a constaté que le petit imprudent n'avait aucune blessure sérieuse.

Heureux parents, heureux enfant !

HAUTE-SAONE

AVIS

Le préfet de la Haute-Saône a l'honneur de porter à la connaissance de ses administrés copie d'une dépêche de M. le ministre de la guerre relative aux facilités accordées par les compagnies de chemins de fer aux familles des militaires blessés ou malades hospitalisés en Suisse, qui désirent aller les visiter ou assister à leurs obsèques, les mêmes facilités de circulation qu'à celles qui se rendent auprès des soldats blessés ou malades dans les formations sanitaires françaises et que des instructions ont été données à cet effet au personnel intéressé.

Les formalités à remplir par les familles intéressées pour obtenir les réductions de tarif en chemin de fer sont celles indiquées par ma dépêche n° 1146 4/11, du 27 septembre 1914.

En cas d'urgence, le certificat d'hospitalisation pourra être délivré par le service des renseignements sur les prisonniers de guerre, qui fonctionne à l'Ecole militaire, à Paris.

Je vous prie de vouloir bien communiquer ces renseignements à MM. les préfets, en les invitant à les notifier aux maires qui devront en aviser le public par la voie de la presse locale.

Pour le ministre et par son ordre,
Le général, chef d'Etat-Major général,
Signé : GRAZIANI.

HAUTE-RHIN

Belfort. — LA FOIRE. — Voici le détail du détail amené à cette foire du 3 avril :

— Bœufs, 21. — Vaches, 35. — Génisses, 27. — Chevaux et poulains, 25. — Cochons de la 8^e. — Porcs gras, 29.

La somme perçue pour les droits de place est de 42 fr.

Cette foire a été assez animée, le temps était beau et a permis de rester le temps nécessaire sur le champ de foire.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les compagnies de chemins de fer consentent à accorder aux familles des militaires blessés ou malades, hospitalisés en Suisse, qui désirent aller les visiter ou assister à leurs obsèques, les mêmes facilités de circulation qu'à celles qui se rendent auprès des soldats blessés ou malades dans les formations sanitaires françaises et que des instructions ont été données à cet effet au personnel intéressé.

Les formalités à remplir par les familles intéressées pour obtenir les réductions de tarif en chemin de fer sont celles indiquées par ma dépêche n° 1146 4/11, du 27 septembre 1914.

En cas d'urgence, le certificat d'hospitalisation pourra être délivré par le service des renseignements sur les prisonniers de guerre, qui fonctionne à l'Ecole militaire, à Paris.

Je vous prie de vouloir bien communiquer ces renseignements à MM. les préfets, en les invitant à les notifier aux maires qui devront en aviser le public par la voie de la presse locale.

Pour le ministre et par son ordre,
Le général, chef d'Etat-Major général,
Signé : GRAZIANI.

HAUTE-RHIN

Belfort. — LA FOIRE. — Voici le détail du détail amené à cette foire du 3 avril :

— Bœufs, 21. — Vaches, 35. — Génisses, 27. — Chevaux et poulains, 25. — Cochons de la 8^e. — Porcs gras, 29.

La somme perçue pour les droits de place est de 42 fr.

Cette foire a été assez animée, le temps était beau et a permis de rester le temps nécessaire sur le champ de foire.

LA GUERRE EUROPEENNE

L'Idéal d'un Officier

COMPÉTENCE, ÉNERGIE, RÉFLEXION

Les notes suivantes forment le résumé d'une conférence qui fut faite dernièrement par un officier supérieur anglais dans une école pour jeunes officiers.

Après le Times et le Daily Mail, nous croyons intéressant de les publier à notre tour, parce qu'elles nous paraissent décrire admirablement les devoirs de l'officier français, aussi bien que ceux de son frère d'armes, l'officier anglais.

Le général... m'a demandé de vous parler du côté moral des devoirs d'un officier. En vous exposant quelques remarques sur un tel sujet, je voudrais commencer par vous faire sentir toute l'importance de votre rôle. Vous devez comprendre que, si excellentes et habiles que soient les dispositions prises par le haut commandement, les batailles ne seront gagnées que par le combat. L'héroïsme, la valeur et la fermeté des officiers subalternes auront ainsi les résultats les plus étendus.

Vous êtes responsables du succès de vos hommes dans la bataille; vous êtes responsables de leurs existences dans la mesure où elles peuvent être épargnées, tout en assurant le succès de la lutte; vous êtes responsables de leur santé, de leur confort, de leur tenue et de leur discipline. Vous êtes responsables, enfin, de l'honneur de l'Angleterre, que vous soutenez, en assurant la sécurité de notre patrie, de nos femmes et de nos enfants.

LA QUALITÉ ESSENTIELLE

Pour supporter avec succès toutes ces responsabilités, vous devez d'abord acquérir la connaissance, la compétence de votre métier. Vous devez savoir ce que vous avez à faire et comment il faut le faire, afin de conduire vos hommes à la victoire et à l'honneur, de leur assurer la destruction ou la perte qu'ils subiront si vous ignorez les règles de votre travail et de votre profession.

Secondement, vous devez acquérir un caractère, c'est-à-dire l'énergie, la confiance en vous, l'esprit de sacrifice, afin d'inspirer vos hommes par votre exemple, de soutenir leur courage dans le danger par votre exemple, et de leur endurer au milieu des privations par votre exemple.

En ce qui concerne la meilleure qualité : la compétence, rappelez-vous deux choses : 1^o la compétence n'est pas un don envoyé du ciel, c'est le résultat d'études sérieuses, de travail assidu et de réflexion; 2^o elle est une nécessité absolue pour vous, officiers. C'est le fondement de votre propre caractère, car sans elle vous ne pouvez acquérir de confiance en vous-mêmes. Vous devez connaître votre métier, car si vous n'avez pas confiance en vous-mêmes, les hommes ne peuvent avoir et n'auront pas confiance en vous non plus. La compétence est par conséquent la première qualité essentielle pour que vous puissiez commander vos hommes. Les soldats doivent avoir confiance en leur officier. Ils doivent sentir que non seulement il connaît son affaire, mais aussi qu'il donnera l'exemple du courage, du sacrifice et de la bonne humeur, et qu'il s'occupera de leur confort et de leur sécurité.

La seconde qualité nécessaire à un officier c'est le caractère. C'est le fondement de la discipline chez ses soldats. Des hommes ne peuvent être commandés avec succès que par un homme. Nulles troupes ne posséderont jamais une discipline digne de ce nom, qui put supporter l'épreuve terrible de la bataille, si elles étaient commandées par des officiers faibles, lâches et irresponsables, qui ne soient que de simples hommes. Le mot ne s'applique pas seulement aux personnes qui portent des robes, ni aux gens qui ont dépassé 70 ans. J'ai rencontré des « femellettes » en habits d'hommes et entre 20 et 50 ans. Surtout, donc, ne soyez pas des « femellettes » ; soyez des hommes !

LA DISCIPLINE

La création et le maintien de la discipline sont parmi vos devoirs les plus importants. Vos ordres et ceux de vos sous-officiers doivent toujours être exécutés sans hésitation, avec énergie, et avec bonne humeur. Ne tolérez jamais aucun relâchement dans le devoir, quelque insignifiant qu'il puisse paraître, sans le faire remarquer. Soyez sévères pour la négligence, la désobéissance, la malpropreté, ne supportez pas de réplique ou de sottise exagérée. Exigez une grande propreté, une grande bonne volonté, de la vivacité et de la bonne humeur.

Je ne veux pas cependant vous laisser croire par là que les hommes doivent être traités comme des chiens. Bien au contraire. Vous n'avez nul besoin de le faire, de vous enorgueillir de le faire, de vous en vanter. Les hommes ne sont que des hommes, et vous devez les traiter en conséquence. Quelquefois un mot d'encouragement, un instant de patience pour écouter une explication, ou un sourire accompagnant une observation méritée, aura un effet considérable. Rappelez-vous bien que si vous sommes des officiers et les hommes de simples soldats, nous sommes tous camarades dans les dangers de la grande lutte; faites en sorte que vos hommes comprennent et aiment cette camaraderie. Mais vous ne pouvez insister trop rigou-

rousement sur l'allure nette, alerte et joyeuse des soldats, sur l'exécution prompte et spontanée de tous les honneurs et saluts prescrits. Seule la compagnie ou le bataillon qui attache son attention à tous ces détails possède une vraie discipline. Et s'il n'est pas discipliné, aucun groupe d'hommes ne supportera sans faiblir une heure de réel danger.

LE MIROIR DES OFFICIERS

La compagnie ou le bataillon est le meilleur miroir de ses officiers. Dans la compagnie et le bataillon, vous voyez l'image des officiers, vous voyez vous-mêmes. Si vous remarquez une compagnie en marche d'allure nonchalante, mal soignée, lente, semblant exécuter presque avec regret les mouvements prescrits, avec un demi-douzaine de trainards restant par derrière, et les officiers et sous-officiers n'y prenant même pas garde, vous pouvez dire tout de suite qu'il y a là de mauvais officiers et qu'aucune discipline ni énergie n'existe parmi ces soldats. Au contraire, si vous voyez marcher une compagnie en rangs bien formés, les hommes à la tête haute, — même s'ils sont couverts de la boue des tranchées, — rapides et énergiques dans leurs mouvements comme dans les saluts qu'ils rendent à leurs supérieurs, cela indique de bons officiers et une compagnie bien disciplinée. Lorsque vous conduirez vos hommes à l'action, que ce soit dans les tranchées ou sur une grande attaque, vous récolterez vous et vos hommes mille fois le prix des efforts faits pour obtenir cette discipline.

Soutenez votre énergie et celle de vos hommes, et maintenez très soigneusement l'esprit de l'offensive. Pour cela, n'oubliez pas que l'un de vos principaux devoirs est de toujours penser. Vous avez un cerveau, servez-vous-en, c'est pour cela qu'un officier est fait. Vous devez toujours penser. Comment pouvez-vous rendre la tranchée, ou votre position quelle qu'elle soit, plus sûre, ou plus confortable pour les hommes ? Ou comment pouvez-vous attaquer l'ennemi ? Ou lui infliger quelques coups ou quelques pertes ? Aussitôt que l'idée est entrée dans votre tête, mettez-la à exécution. Ainsi vous maintiendrez toujours en alerte votre esprit d'énergie et d'offensive, qui est d'une si immense importance. Toute énergie est née de la pensée. Par conséquent rappelez-vous que réfléchir est un de vos grands devoirs.

Essayez d'appliquer tous ces principes et mettez à exécution les connaissances que vous avez acquises là, lorsque vous serez rentrés dans votre bataillon. N'oubliez pas que si vous possédez (et montrez que vous possédez) la décision, la résolution pour imposer la discipline parmi vos hommes, il n'est pas suffisant d'exiger l'obéissance, l'activité et l'exécution de tous vos ordres. N'oubliez pas que les hommes sont vos camarades ; que le soldat anglais a une grande âme, et peut apprécier ce que signifient les mots d'honneur, de courage, de patriotisme et d'oubli de soi. Causez souvent avec vos hommes de ces grandes vertus, soit dans des conférences, soit au cours de conversations particulières. Vous les trouverez toujours prêts à répondre dignement et vous aurez contribué à la gloire de l'Angleterre et de l'Empire britannique.

LA PETITE GUERRE

Le bureau du comité exécutif du Parti radical et radical socialiste a l'intention de faire paraître un manifeste par lequel il exposera l'attitude politique que le parti a conservée depuis les débuts de la guerre et la façon dont il s'est efforcé de maintenir l'union sacrée. C'est son droit, c'est même son devoir. Il est bon, en effet, que le pays sache de quelle façon, non seulement nos élus, mais nos militants ont collaboré au grand œuvre de la défense nationale. Chaque parti, d'ailleurs, peut en faire autant et ce n'est point nous qui protestons.

Cette nouvelle, cependant, n'a pas été du goût de certains folliculaires de la réaction. Trempant leurs plumes dans l'encre des anciennes polémiques, ils ont essayé — sans grand succès, d'ailleurs — de décocher quelques traits au parti radical et à ses chefs. Cette petite guerre, à côté de la grande, ne peut que faire sourire.

Il ne nous paraît pas opportun d'engager une discussion sur ce sujet. Cependant, nous nous attarder à des polémiques qui ne pourraient avoir toute l'ampleur nécessaire, il est bon de prendre note pour l'avenir et de montrer à nos adversaires combien ils comprennent mal la mentalité de cette France républicaine qui, à défaut de leur admiration, fait celle de l'univers entier.

J'entends bien qu'ils ne nient point — comment pourraient-ils le faire autrement ? — les succès de la guerre. Ils reconnaissent, d'ailleurs, que les soldats-citoyens, républicains, radicaux, socialistes qui sont aux armées.

Il est même jusqu'à reconnaître que le contrôle parlementaire a du bon. Mais ils s'arrogent la justice; ils se bornent à la vision du grand drame. De ce que des erreurs ont été commises au début des hostilités — erreurs sur lesquelles nous serons les pre-

MIROIR DES OFFICIERS

Lequel ?... Nos bons apôtres ne le disent point, mais il est facile de lire leur pensée entre les lignes. S'ils désignent le Parti radical, ce n'est pas à lui qu'ils songent uniquement. Dans la grande armée républicaine, ce parti n'est que le centre. D'autres partis républicains marchent à ses côtés qui, aux heures critiques, font bloc avec lui. Et vous sentez bien que si ces derniers manquent de tendresse pour les radicaux, ils n'ont aucun amour pour les socialistes, unifiés ou indépendants.

Non, la pensée de nos adversaires est plus complexe, leurs rancunes sont plus vastes, leurs attaques plus perfides. Ce n'est pas seulement la défaite du Parti radical qu'ils escomptent et dont ils sonnent un glas prématuré, c'est celle de toute la démocratie. Ce qu'ils espèrent, pour parler net, c'est un retour en arrière. La France républicaine étant sortie de la guerre de 1870, pourquoi, se disent-ils, une France réactionnaire ne sortirait-elle pas de la présente guerre ?... Voilà toute leur pensée, voilà tous leurs espoirs.

Et bien ! non, mille fois non, ils se trompent grossièrement et l'avenir leur réserve des surprises qui ne manqueront pas d'être cruelles... pour eux, s'entend. Sans doute, l'avenir n'est à personne, pas même à Dieu, et encore moins à ses prêtres. Cependant, il y a des heures où il est possible de l'entrevoir par la seule observation des phénomènes qui sont ses générateurs.

Si une évolution sociale se produit un lendemain de la guerre — et c'est fort possible — ce n'est pas en arrière que le flux se fera sentir, mais en avant. Vous souhaitez que le Parti radical disparaisse, messieurs de la réaction ?... Combien imprudent est votre désir !... Si vous aviez une claire notion des événements, vous devriez faire des vœux pour qu'il vive et qu'il demeure, demain comme hier, la grande force centrale de l'armée républicaine. Croyez-moi, croyez-moi, ceux qui le quitteraient n'iraient pas à vous; ils iraient au socialisme.

Dans ce journal, on a pensé être libre, on n'avait point peur de regarder en face la vérité. Certes, nous n'avons aucune inquiétude sur les destinées de notre parti. Il vivra et il grandira tant qu'il aura pas réalisé son programme intégral. Mais nous savons également que, loin d'amincir ce programme, loin de l'édulcorer, il devra l'élargir et l'adapter aux nécessités sociales de demain.

Le vent qui souffle des tranchées n'est pas un vent de réaction, ainsi que des esprits aveuglés ont une tendance à le croire. Ceux-là qui pendant de longs mois auront bravé la mort pour sauver la liberté de leur patrie et défendre le droit des nations renfermées dans leurs foyers avec une âme éprise de justice et de fraternité sociales. Pour avoir touché le fond de toutes les détresses, pour avoir connu toutes les souffrances, toutes les douleurs, ils auront soit de bonté, de joie, de bien-être.

Et comment refuser à ces hommes qui auront risqué leur vie pour la défense du patrimoine national les améliorations sociales qu'ils attendent depuis si longtemps ?... Sur la tombe des héros morts, lèvera la mission d'une démocratie plus vivante, plus ardente, plus audacieuse que celle d'hier, car leurs enfants auront à cœur de réaliser, dans les bienfaits de la paix, les rêves de fraternité sur lesquels leurs pères se sont fermés, dans l'horreur des batailles.

Armand CHARPENTIER.

REMERCIEMENTS

Monsieur Armand NADÉY remercie du fond du cœur toutes les personnes qui lui ont témoigné leur sympathie à l'occasion de la mort de son fils RAYMOND, tombé au champ d'honneur, devant Verdun, le 27 février 1916.

AVIS DE DECES

Monsieur Charles NAUDET, receveur municipal, et Madame NAUDET; Monsieur Jean NAUDET, sous-lieutenant au 60^e d'infanterie, prisonnier de guerre en Allemagne; Madame Jean NAUDET et leur fille; le docteur Maurice NAUDET, médecin-major chef de l'ambulance 234, sur le front; Monsieur et Madame Maurice GUIM et leurs fils; Lyon; Madame veuve MAILHAT; à Orlans; Monsieur Louis MATHÉY, sur le front; Madame Louis MATHÉY et leurs fils. Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver de la personne de

Monsieur Michel NAUDET

Elève du Lycée Victor Hugo
décédé le 4 avril 1916, dans sa 17^e année.
Et vous prient d'assister à ses obsèques, qui auront lieu le jeudi 6 avril 1916, à dix heures du matin, en l'église de Saint-Maurice.
On se réunira, à neuf heures trois quarts, au domicile mortuaire, Grande-Rue, 65.
Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part.

AVIS DE DECES

Monsieur et Madame RAVILLON; Monsieur PIERRE, soldat au 8^e génie T. S. P.; Madame PIERRE, née RAVILLON; à Orlans; Monsieur Édouard ASSAUD et ses enfants; à Pontarlier; Madame veuve Lucien FERNBACH, à Paris; Monsieur et Madame Lucien CUNET, à Besançon; Les familles PIERRE et MORY; Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver de la personne de

Monsieur Fernand-Edouard-Léon RAVILLON

Monteur des téléphones de Paris
Soldat au 8^e génie
leur fils, frère, oncle, neveu et cousin, décédé à l'hôpital de Poitiers, le 1^{er} avril 1916, dans sa 28^e année;
Et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui mercredi, 5 avril, en l'église des Champs.
On se réunira à la gare Viotte, à 2 heures précises.

AVIS DE DECES

Monsieur Léon DAILLY, sur le front; Madame Léon DAILLY et leur fille; Monsieur Ernest DAILLY, adjudant à Halphong (Tonkin); Madame Ernest DAILLY et leur fils; à Halphong; Monsieur et Madame Auguste DAILLY et leurs enfants; à Rimonscourt (Hte-Marne); Monsieur et Madame Joseph DAILLY et leurs enfants; à Rimonscourt (Hte-Marne); Monsieur LAMBOLEY, à Besançon; Mademoiselle Maria LAMBOLEY, à Besançon; Madame veuve CHAZY, à Halphong; Les familles DAILLY, MOUCHOTTE, CHAZY, LAMBOLEY et BESSON; Ont la douleur de vous faire part de la mort de

Monsieur Nicolas DAILLY

Concierge de la Société générale
des boîtes d'or
leur père, grand-père, beau-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé le 3 avril 1916, dans sa 72^e année;
Et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui mercredi, 5 avril, à 16 heures, à Saint-Jean-l'Aumônier.
On se réunira à l'Assise de Bellevaux, à 15 heures 40.
Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part.

AVIS DE DECES

Les obsèques de
Monsieur Edouard POUX
Ancien négociant à Orchamps (Jura)
décédé le 3 avril 1916, à l'âge de 55 ans, auront lieu demain jeudi, 6 courant, à dix heures, en l'église d'Orchamps.
Les personnes amies et connaissances de familles POUX et JEANNOT sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à la cérémonie funéraire.

HOSPICES CIVILS DE BESANCON

Adjudication de Travaux

Reconstruction DE LA FERME DE VALENTIN
Après incendie

Le samedi 22 avril 1916, à dix heures précises du matin, il sera procédé, en la salle des séances de la commission des hospices, au lycée de jeunes filles, rue du Lycée, dans les formes prescrites par les lois et règlements, à l'adjudication, sous pli cacheté, des travaux ci-après désignés, savoir :

1^{er} lot. — Terrassements, démolition, maçonneries. Montant des travaux, 7.132 fr. 04. Montant du cautionnement, 200 fr.

2^e lot. — Charpente. Montant des travaux, 10.368 fr. 93. Montant du cautionnement, 415 fr.

3^e lot. — Couverture. Montant des travaux, 2.845 fr. 50. Montant du cautionnement, 95 fr.

4^e lot. — Plâtrerie. Montant des travaux, 416 fr. 70. Montant du cautionnement, 15 fr.

5^e lot. — Plâtrerie. Montant des travaux, 1.092 fr. 02. Montant du cautionnement, 40 fr.

6^e lot. — Menuiserie. Montant des travaux, 1.067 fr. 40. Montant du cautionnement, 85 fr.

7^e lot. — Serrurerie. Montant des travaux, 570 fr. 30. Montant du cautionnement, 20 fr.

8^e lot. — Peinture et vitrerie. Non-

tant des travaux, 825 fr. Montant du cautionnement, 30 fr.

M. Burcey, architecte à Besançon, auteur du projet.

Conditions principales de l'adjudication

Nul ne sera admis à l'adjudication s'il n'a les qualités requises pour garantir la bonne exécution des travaux.

Chaque concurrent devra être libre de toutes fonctions incompatibles avec la qualité d'entrepreneur.

A cet effet, chaque concurrent devra faire viser (huit jours au moins avant l'adjudication), à l'architecte, auteur du projet, un certificat de capacité, n'ayant pas plus de trois ans de date, délivré par un homme de l'art.

Il devra produire à l'adjudication un certificat de solvabilité, n'ayant pas un an de date, délivré par le maire du lieu de la résidence du soumissionnaire.

Ces certificats seront délivrés sur papier timbré. Les soumissions seront produites également sur papier timbré et conformes au modèle ci-dessous.

Il devra produire également un récépissé de versement du cautionnement, qui sera effectué à la Caisse de M. le Trésorier général du Doubs.

Les soumissions par correspondance seront admises et devront parvenir à la commission des hospices, avant le 21 avril 1916, au soir, au plus tard.

Modèle de soumission

Je soussigné (nom, prénoms, profession et demeure), faisant élection

de domicile à la Commission des Hospices civils de Besançon, dont le siège est fixé au lycée de jeunes filles, à Besançon, après avoir pris connaissance de toutes les pièces du projet de reconstruction de la Ferme de Valentigney, faisant l'objet du lot n°... de l'affiche, lesquels travaux sont évalués à la somme de....., non compris la somme à valoir.

Me soumetts et m'engage à exécuter les dits travaux, conformément aux règles de l'art, aux conditions du devis et du cahier des charges, dont je déclare avoir parfaite connaissance, moyennant l'application des prix du bordereau, sur lesquels je consens un rabais général et uniforme de..... (en toutes lettres).

M'engage en outre à payer les frais de timbre et d'expédition des pièces du projet, d'affiches, d'adjudication, enfin le droit d'enregistrement, s'il y a lieu, au prorata du montant de mon adjudication, si elle est acceptée.

Fait à.....

Observations

Toute soumission qui ne sera pas accompagnée des pièces ci-dessus désignées ou qui ne sera pas conforme au modèle, sera déclarée nulle et non avenue.

Les certificats de capacité et de solvabilité et le récépissé de cautionnement seront joints dans un paquet cacheté, à la soumission, qui, préalablement, aura été enfermée toute seule dans une enveloppe aussi cachetée.

La première enveloppe contiendra l'indication du lot auquel la soumission se rapporte.

Les concurrents pourront prendre connaissance du projet, auprès de M. le Secrétaire général de la Commission des hospices.

Et chez M. Burcey, architecte, auteur du projet.

Besançon, le 1^{er} avril 1916.

Pour le maire, empêché,
Président de la Commission des hospices civiles de Besançon,
Le premier adjoint, faisant fonctions,
A. DOUSSAU. 5409

AVIS

FOURNITURE de bois de four et de bois de chauffage, au service des Substances militaires de la Place de Besançon.

Le Sous-Intendant militaire chargé du premier service, à Besançon, recevra jusqu'au 12 avril 1916, à 14 heures, des offres pour la fourniture, par marché de gré à gré, des quantités ci-après :

Bois de four : 8.600 q. m. Bois de chauffage : 3.000 q. m. Livrables Besançon-Mouillere, ou à la Manutention des Chaprais, dans un délai de 60 jours; moitié dans les trente premiers jours.

Il sera établi un prix limite.

Le minimum des offres est de 50 quintaux métriques.

Les cahiers des charges relatifs à ces fournitures sont déposés dans les bureaux de la première Sous-Intendance militaire, à Besançon, 15, rue Rivolta, où le public pourra en prendre connaissance. 5413

République Française
Commune de Mathay
Bureau des Domaines de Besançon
rue des Granges, n° 14

vente
DE
5 Chevaux réformés

Provenant de l'artillerie

Le lundi 10 avril 1916, jour de foire, à 12 heures et demie, place de l'Arsenal, à Besançon.

Au comptant et cinq pour cent en sus pour frais.

OBSERVATION IMPORTANTE

Tout acheteur devra être porteur d'une attestation du maire de sa commune certifiant qu'il ne fait pas, de façon habituelle, le commerce des chevaux, et qu'il a réellement besoin de chevaux pour les travaux de culture ou pour l'élevage. Les certificats devront être catégoriquement explicites sur les deux points.

Seuls les animaux non réclamés par les agriculteurs ou éleveurs, pourront être vendus aux marchands de chevaux.

Le receveur des Domaines, LIEFRANC.

Commune de Mathay
VENTE DE FUTAIES

La commune de Mathay vendra ses futaies le mardi 11 avril, sur le parterre de la coupe, dès les huit heures du matin. Le Maire.

Communes de Poulley-les-Vignes et de Champvans

VENTE DE FUTAIES

La vente des futaies de la commune de Poulley-les-Vignes aura lieu, sur le parterre de la coupe affouagère, le jeudi 13 avril, à neuf heures du matin. Beaux chênes.

Celle de la commune de Champvans suivra. Le maire, GAULME.

Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi
A DEUX HEURES
Derniers Jours de Vente
DU
MATERIEL
DE L'HOTEL DE PARIS
23, RUE DES GRANGES 5410

En vente dans les librairies :
La Pologne sous la Rafale
Par
EDMOND PRIVAT
Recueil d'impressions vécues sur la Pologne pendant la guerre, avec une préface sur la situation politique du pays.
Avec couverture illustrée : 1 fr.
Payot & Co, éditeurs, Paris.

Thann
Une ville martyre en Alsace
Par Charles KRUMHOLTZ
Agrégé de l'Université
Brochure illustrée de vues de Thann avant et après le bombardement
Vendue 1 fr. au profit du « Secours en Alsace-Lorraine »
En vente au bureau du journal : 1 fr.
Franco par poste : 1 fr. 10

Offres et demandes d'emploi

On demande une bonne cuisinière, munie de sérieuses références. S'adr. hôtel du Commerce, Pontarlier. 833
On demande un ouvrier coupeur. S'adr. au concierge du Musée, place de la Révolution. 804
On demande plusieurs manouvriers chez Frédéric Fuhrer, chiffons, Chaprais-Besançon. 805
On demande de suite une jeune employée au courant des travaux de bureau. S'adr. au bur. du journal. 811
On demande de suite une femme de ménage, active et propre. S'adr. au bur. du journal. 816
S'engagez à l'avenir. Apprenez la sténo-dactylo, la correspondance, la comptabilité. Ecole de sténo-dactylo, 11, rue Morand. Nos cours sont faits par des professionnels brevetés. Nous engageons avant d'avoir consulté nos conditions et d'avoir profité de la semaine d'essai entièrement gratuite que nous offrons au public. 817
Bonne cuisinière demande place stable; sérieuses références. S'adr. cantine Lallemand, 4, rue d'Alsace, à la Balle. 818
Couture. On dem. ouvrière et apprenties. Couchot Muriel, 17, rue de la Mouillère. 819
On demande une jeune fille pour aider au ménage le matin. S'adr. rue Chiffet, 12. 820
Boulangier demande place 1er parçon. S'adr. Alfred Spitz, 7, rue de la Madeleine. 821
On demande un bon ouvrier cordonnier pour la réparation. Travail assuré. M. Mercier, rue Bataillon, 31. 822
La maison Sonnet, fromages Argent, demande employé sérieux pour soins en caves et livraisons. Références. 829
On demande jeune fille pour aider au ménage et faire les courses. S'adr. 10, rue Morand, magasin. 828
Jeune fille, de 13 à 14 ans, est demandée pour faire des courses. S'adr. C. Simonet, horlogerie, 22, rue Ronchoux. 831
Homme couturier en robes demandée travail à la maison ou journées bourgeoises. Rue du Petit-Battant, 87. 832
On demande une ouvrière repasseuse. S'adr. au bur. du journal. 809

Maisons Recommandées

Pipes Frossard Les Fils de O. FROSSARD. Articles pour fumoirs et pressoirs, Pipes, Blagues, portemonnaies, Pierres au fer, Mèches à briquet extra, briquets au silex, Pochettes papier à lettres. Cartes d'actualité. Expédition contre remboursement franco de tous frais, à partir de 30 fr. d'art. Pipes avec inscriptions.
LESSIVES employez le SAVON BLANC en morceaux et en PATE DEMANDEZ Lessive Gauloise, Carbonate de Soude, Chloro, Poudre NAB. Droguerie MAGNIN, Place Saint-Pierre.
Cartes postales en gros Actualité, brochures patriotiques, etc. Papeterie, maroquinerie. Edition de cartes vues de pays. C. LARDIER, 1, r. Gustave Courbet.
HALLE AUX VINS VINS TRÈS BONNE QUALITÉ, bon marché. Vente en détail : 1, RUE DES GRANGES, 1, Besançon.
M. CHEVRIER, 23, Grande-Rue, 23, Besançon. — C. ind choix de galons, laizes, dentelles, broderies, corsets, colifichets, etc. Téléph. 0.79. — Maison d'achat à Paris.
CORSETS Mme BUTILLON 23, Rue de la République, 23
Produits alimentaires FÉLIX POTIN 15, Rue des Granges BESANÇON
Huile de Foie de Morue, Fraîche, de Norvège PREMIÈRE QUALITÉ - SANS GOUT - NI ODEUR
SIRAP PECTORAL - Pharmacie GRORICHARD, 12, place de la Révolution - VIN TONIQUE GRORICHARD

On demande à acheter voiture d'enfant en bon état. S'adr. Jeanmeret, rue de Chartres, 6. 791
A vendre d'occasion très belle voiture d'enfant, à l'état neuf. S'adr. bur. du journal. 770
On demande à acheter ou à louer, pour 2 ou 3 mois, voiture d'enfant, très propre, bon état. Mme Marquis, 2, sq. Saint-Amour, au 1er. 771
A vendre 6 chaises terrasses. S'adr. au bur. du journal. 772
A vendre d'occasion un petit camion à bras. S'adr. au bur. du journal. 773
A vendre scories aux Prisons de la Balle. S'adr. Bouteux, 15, rue de Dole. 775
Camion automobile usagé à vendre. Poids utile, 1.500 kilos. S'adr. au bur. du journal. 776
A vendre joli complet pour garçonnet de 13 à 14 ans. S'adr. au bur. du journal. 777
A vendre chaises cannes noyer sculpté, à salle à manger ou bureau; divers accessoires de toilette pour dames. 82, rue Ch. Nodier. 778
On demande à acheter d'occasion de beaux lauriers-roses, ainsi que des verres à bière. S'adr. au bur. du journal. 779
On a perdu une barette d'aluminium ciselée. Prière de la rapporter contre bonne récompense chez Mme Duval, 117, Grande-Rue. 780
A vendre petit chien griffon bruxellois. S'adr. au bur. du journal. 781
Bolsson économique hygiénique et de qualité supérieure, préparé avec le ferment de raisins de Bourgogne; dose pour 25 lit., 1.50; 50 lit., 2.00, franco contre mandat-poste 50 cent. en plus. S'adr. à G. Bosc, 7, rue Suard, Besançon-Chaprais. 137
Horlogers, fabricants et réparateurs de la Couronne, Besançon. M. Girard, inventeur de l'Autopilot, montrera et expliquera le fonctionnement de cette nouvelle machine automatique à pivoter. 774
Acheté motos, autos, machines agricoles, outillage, Réparations industrielles. Dugad, Préfecture, 18, Jeune-mécano sérieux, libre, pour conduire et réparer. 783
A vendre d'occasion une bicyclette de course pour homme, en parfait état. S'adr. 3, rue Morand. 792
On demande à acheter d'occasion une bicyclette de course pour homme, en parfait état. S'adr. 3, rue Morand. 792
On demande à acheter d'occasion une bicyclette de course pour homme, en parfait état. S'adr. 3, rue Morand. 792

MARIAGES

Monsieur, 37 ans, libéré du service militaire, désire faire connaissance d'une personne bien, veuve ou demoiselle. Ecrire C. B. C., au bur. du journal. 763
A louer sur rue jolie chambre meublée, bien ensoleillée. S'adr. 63, rue des Granges. 824
A louer appartement meublé, 2 et 3 pièces, avec eau et gaz. S'adr. à Mme Mercier, rue de la Mouillère, 9. 769
Au Mont-de-Bregille, à louer appartement meublé. Eau, gaz et téléphone (1.19). S'adr. à M. Taverdet, audit lieu. 768
A louer de suite grande et jolie chambre meublée, très ensoleillée, environs grande poste. S'adr. au bur. du journal. 815
Chambre garnie à louer. S'adr. 3, rue de Lorraine, au 2. 810
Bourgeois et remise à louer. S'adr. à Mme Philippe, rue de Vignier, 30. 823

CURE DE PRINTEMPS
Voilà le Printemps, et déjà les bourgeoises commencent à s'éveiller. C'est le moment de penser à la santé, car de même que la sève dans la plante, le sang subit une suractivité de circulation, qui peut amener les plus graves désordres.
Une expérience de plus de quinze années nous permet d'affirmer que la JOUVENCE de l'Abbé SOURY, composée de plantes inoffensives, jouissant de propriétés spéciales bien définies, est le meilleur régulateur du sang, qui soit connu.
La JOUVENCE de l'Abbé SOURY détruit les germes de la maladie, ramène le sang, qu'elle fait circuler librement, et en fin de compte répare tout l'organisme.
UNE CURE AVEC LA JOUVENCE de l'Abbé SOURY
C'est la GUÉRISON CERTAINE, sans poisons ni opérations, de toutes les Maladies intérieures de la Femme;
CEST UNE ASSURANCE contre les accidents de Retour d'Age, M. de l'ère, Fibromes, Hémorragies, Pertes blanches, Troubles de la Circulation du Sang, Migraines, 11ébriles, Varices, Étourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Vertiges, etc.
Prendre la JOUVENCE de l'Abbé SOURY, c'est s'assurer des Règles régulières, non douloureuses, c'est éviter les Migraines, Névralgies, Constipation, etc.
La JOUVENCE de l'Abbé SOURY coûte 3 fr. 75 le flacon dans toutes les Pharmacies. Les 3 flacons (traitement d'un mois) expédiés franco contre mandat-poste de 11 fr. 25 adressés PHARMACIE MAG. DUMONTIER, à Rouen.
Notice contenant Renseignements gratuits

COULS DE COMPTABILITÉ ECOLE Cours d'Anglais
STENO-DACTYLO
Location de Machines à écrire de toutes marques
Méthodes des dix doigts
Cours de Sténographie par correspondance
L. R. MEUNIER
11, Rue Moncey, BESANÇON
PLACEMENT TELEPHONE 8.68 COPIES

Sirope PECTORAL CALMANT
de HUCKEL, pharmacien à Héricourt
Le plus efficace des remèdes contre
Toux sèche et nerveuse
Rhume, Catarrhe, Oppressions et toutes les maladies de poitrine
Des milliers de personnes ont obtenu la guérison en 48 heures
PRIX DE LA BOUTEILLE : 2 fr. 25
Dépôt dans toutes les pharmacies
Ajouter 0 fr. 60 en sus

La Maison MATHIEU MARTIN
TISSUS, NOUVEAUTÉS ET BONNETERIE
14, rue de Belfort - BESANÇON-CHAPRAIS - 11, rue de Belfort
n'ayant pas de voyageurs pour visiter sa clientèle, la prévient qu'elle a un assortiment complet de TISSUS COTONNADS impression blanc; toile pour draps, services de table; COMBILION pour homme et pour dame, BAS et CHAUSSETTES.
Une grande partie de ces marchandises sont vendues à l'ancien prix.
14, rue de Belfort - BESANÇON-CHAPRAIS - 11, rue de Belfort

Biscuits et Colis pour Prisonniers
Ne faites pas vos envois à vos prisonniers sans demander le Catalogue général à la Maison du Biscuit du Prisonnier, 102, rue Lafayette, Paris. Colis réclamés depuis 2.75, 3.75, 4.85, 5.75, 6.95, 7.95, 9.95, etc. etc. La Maison fait les abonnements pour l'envoi régulier des colis. PRIX SPECIAUX POUR LES ŒUVRES ET COMITÉS DE SECOURS 60476

VENTE DE FUTAIES
La vente des futaies de la commune de Montferrand aura lieu sur le parterre de la coupe enfouée, le dimanche 9 avril 1916, à une heure du soir.
Quantité de beaux chênes.
5338 Le maire, POISSARD.

ON DEMANDE de bons manouvriers-terrasseurs, susceptibles d'être occupés du mois d'avril à l'automne, sans discontinuer. S'adresser à MM. Bost, frères, Industriels à Laissey (Doubs), 5126
ON DEMANDE un ménage très sérieux, comme vigneron, connaissant très bien la partie, avec de bons appointements et toutes autres conditions très avantageuses. S'adresser au bureau du journal. 4577
ON DEMANDE pour deux mois au moins, un très bon tonnelier pour la réparation de la petite futaie, avec bons appointements. S'adresser à M. Demolombe (Vins), Besançon. 4576
ON DEMANDE un Gérant ayant des connaissances pour diriger laiterie. S'adresser au vice-président, Beurrerie Coopérative de Riez. 5382
ON DEMANDE pour la Tréfilerie de Terre-Blanche, un bon GARÇON BOUCHER. Références sérieuses exigées. 5394
ON DEMANDE employé de bureau ayant bonne écriture, pouvant faire un peu de rédaction et ayant quelques notions de dactylographie. On admettrait un mutilé de la guerre, dont l'infirmité serait compatible avec l'exercice des fonctions de cet emploi. S'adresser aux bureaux de la direction des Tramways, à Lons-le-Saunier. 5323
POUR COMMERCE, on demande à emprunter 5 à 6.000 fr. sur garanties sérieuses. Offre grave intérêts. Conditions au gré du prêteur. Ecrire R. U., bureau du journal. 5324

BIERE ARLEN
MONTEBELIARD
SUCCURSALE A PARIS
18 RUE DE JOINVILLE-TELEPHONE NORD 46-55
HORS CONCOURS
MILAN 1906 BRUXELLES 1910
TURIN 1911 GAND 1913
ENTREPOT-SUCCURSALE
Besançon, 32, Avenue Girard
Téléphone 0.60

MALLES et Objets de VOYAGE Réparations
FABRIQUE
Anc. M. GIRARDEY - 37, Rue des Granges, BESANÇON
ARTICLES SPECIAUX POUR MILITAIRES
Cantines à Bagages - Liseurs-Leggings - Sacs de Couchage
GRAND CHOIX DE MARQUINERIE - SACS DAME DERNIERE NOUVEAUTE

ON DEMANDE des OUVRIERS charpentiers, menuisiers, serruriers, forgerons, maçons, terrassiers, manouvriers, à St-Sauveur, près Luxeuil-Bains (Haute-Saône). S'adresser à l'entreprise Gblion, à Saint-Sauveur ou à Belfort, 23, rue de Brasse. 5367
ON DEMANDE DES EMPLOYÉS DE MAGASIN Références exigées. A. Sancy, épicerie en gros, 14, rue d'Alsace. 5315
ON DEMANDE pour les papeteries de Novillars, près Besançon; deux conducteurs pour machines à papier et des ouvriers divers. S'adresser à l'usine ou à M. Ubel, aux Papeteries des Prés de Vaux. 5134
ON DEMANDE un jardinier pouvant conduire une voiture de maître. S'adresser au bureau du journal. 5127

Mme BACHELARD
Chirurgien dentiste diplômée de la Faculté de Médecine de Paris
24, rue du Chêne, LUXEUIL
Reçoit tous les JOURS de 9 à 5 heures. — Extractions sans douleur. — Dentiers sans plaques.
Prix très réduits. Travaux garantis
A FOUGEROLLES, les deux premiers dimanches du mois, après-midi Hôtel Rulmann. — VAL D'AJOI, deux derniers dimanches après-midi, Hôtel de la Poste. 4965

FERS - GUINCAILLERIE - ARTICLES DE MENAGE
BURDIN FILS
23, 25, 26, Rue de la République, 5, Square Saint-Amour, 47, Rue d'Alsace
Téléphone, 0.54
LA PLUS ANCIENNE MAISON, LA MIEUX ASSORTIE DE LA RÉGION
OUTILS DE JARDIN - CHASSIS DE COUCHE
Réchauds potagers
Grillage galvanisé - Ronces - Tendeurs - Clôtures bois - Barrières fer
VOITURES D'ENFANTS
VENTE et POSE de STORES verts et fantaisie
LINOLEUM, TOILES CIRÉES, MEUBLES-TOILETTES
PRESSES A FOURRAGES - FILS SPECIAUX POUR PRESSES
Coffres-Forts « BAUCHE » - Réparation de tous systèmes

Table of train schedules for Besançon, including lines to Dijon, Vesoul, Lons-le-Saunier, Pontarlier, and other destinations, with departure and arrival times.